

8 Faits divers & Justice

Coups et blessures volontaires

Il perd l'œil droit à cause d'une " petite "

ANS

Oyem/Gabon

ELVIS Mba Beka, Gabonais de 24 ans, sans emploi, vient d'être interpellé par l'antenne de la Police judiciaire (PJ) du Woleu-Ntem, pour coups et blessures volontaires administrés à un commerçant camerounais de friperie, Alexandre Ndes, au cours d'une rixe intervenue dans la nuit de dimanche à lundi dernier vers 2 heures du matin dans le très célèbre snack-bar "La cachette", sis au quartier Adzougou. Cette nuit-là, rapporte un témoin, après avoir pris un verre, Alexandre Ndes se dirige sur la piste de danse. L'ambiance aidant, il tombe sur une jeune femme qui se colle à lui dans un corps-à-corps langoureux. Ces moments de jouissance sont interrompus, hélas, par l'arrivée impromptue d'un certain Elvis Mba Beka, qui se présente comme étant l'ami de la demoiselle et qui intime à Ndes l'ordre de cesser de danser avec elle. Mais un courant semble avoir traversé les corps des deux danseurs, à telle enseigne que l'homme ne veut plus lâcher du lest. Une altercation éclate alors entre les deux individus, qui en viennent fi-



Elvis Mba Beka va devoir répondre de son acte devant la loi.

nalement aux mains. Le responsable du snack-bar, qui redoute sans nul doute des casses dans son établissement, les prie de vider les lieux. Et une fois dehors, les deux antagonistes se lancent dans une bagarre dans laquelle tous les coups sont permis. Mais le Camerounais veut en finir avec son adversaire. Il s'arme alors d'une bouteille qu'il as-

sène à Mba Beka sur le visage. Ce dernier saigne. Or, ses frères ne sont pas loin. Informés de la situation, ils accourent aussitôt pour "venger" leur parent. Ndes reçoit ainsi une mémorable raclée, au point que ses agresseurs vont le laisser pour mort, avant de prendre la poudre d'escampette. Revenu à lui, et cela grâce



L'infortuné Alexandre Ndes, désormais privé de son œil droit.

à l'aide d'une personne ayant requis l'anonymat, l'infortuné camerounais regagne avec peine son domicile. Et c'est son voisin militaire, alors qu'il se rend à son lieu de travail,

qui va le découvrir, très tôt le matin, le visage complètement tuméfié et couché devant la porte de sa maison. Mais la gravité des blessures est telle, que l'agent ne peut l'aban-

donner dans cet état. Il accompagne donc le Camerounais dans une structure sanitaire où il est admis aux soins intensifs.

L'examen médical réalisé à cet effet révèle une perforation totale de l'œil droit, avec section des muscles inférieurs oculaires, et une hémorragie conjonctivale totale de l'œil gauche nécessitant une intervention chirurgicale, le tout assorti d'une incapacité de travail de 15 jours.

A la suite d'une plainte déposée dans ses services par la victime, la Police judiciaire (PJ) a tout de suite procédé à l'interpellation du principal mis en cause, Elvis Mba Beka, à son domicile situé au quartier Manguier, dans le 2e arrondissement de la commune d'Oyem. L'homme s'apprêtait à rejoindre ses complices, qui s'étaient fondus dans la nature, après avoir commis leur forfait.

En attendant que ces derniers soient éventuellement cueillis à leur tour, il va devoir être le premier à répondre devant la loi de cet acte qui vaut à son adversaire une invalidité.

Outrage à agent à Moanda

Coffré pour propos injurieux à l'endroit de policiers

SCOM

Libreville/Gabon

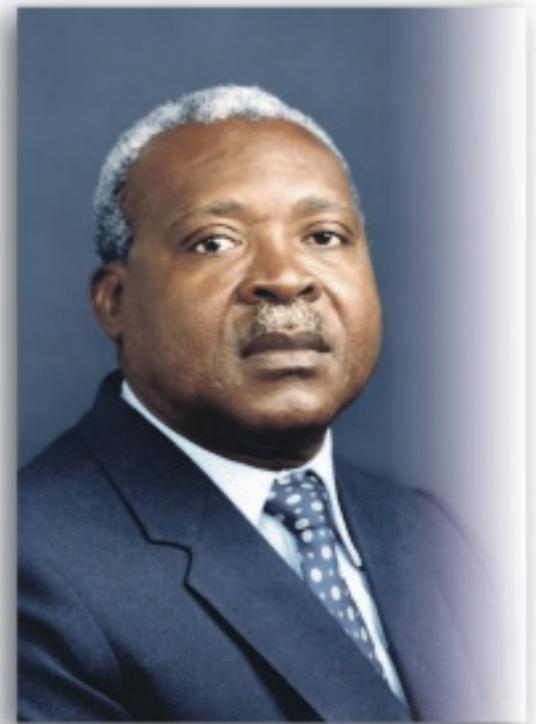
CHRIST Siamama Mapota, Gabonais de 26 ans, sans emploi, résidant au quartier Moukaba, à Moanda, a été déféré le vendredi 30 octobre dernier, devant le parquet de Franceville. Celui-ci est poursuivi pour avoir tenu des propos injurieux à l'endroit des agents de police, alors que ces derniers procédaient à un contrôle de routine au niveau du marché de Saene. Le mis en cause, à bord d'un transport suburbain, se rend au centre médical de la petite localité. Mais à peine le véhicule démarrait-il que son conducteur est arrêté par des policiers en service dans le chef-lieu de la Lebombi-Leyou. Le contrôle s'éternise et Siamana, l'un des deux passagers du taxi, commence à perdre patience. Il tempête et intime même à l'agent l'ordre de restituer immé-



Christ Siamama Mapota a été incarcéré la maison d'arrêt de Franceville.

diatement au conducteur son dossier. Cet agissement finit par agacer le policier, qui fait aussitôt appel à ses collègues postés non loin de là. Après avoir opposé une farouche résistance aux forces de l'ordre, Siamana est tout de même conduit au poste pour y être auditionné. Réalisant tout d'un coup la tournure prise par la situation, Christ Siamama Mapota se fond en excuses, expliquant que sa réaction était due au fait qu'il sortait fraîchement

d'un bistrot dans lequel il venait de prendre une "cuite" avec des amis. Et que, par conséquent, c'est sous l'effet de l'alcool qu'il aurait traité les flics de « fous » et de « malades » devant témoins. Mais cet argumentaire n'a pas suffi à épargner à l'individu une incarcération à la prison centrale de Franceville, l'outrage aux agents de la force publique et la rébellion étant punis par les articles 157 et 149 du Code de procédure pénale.



COMMUNIQUE

Au-delà de la tristesse, du chagrin et des pleurs, que nous reste-t-il de l'Époux, du Père et du Patriarche **Dominique BOUMAH**, décédé le 19 novembre 2005 à Bordeaux, à l'âge de 78 ans ?

« Amor junxit mors non separabit »
« L'amour unit ce que la mort ne peut séparer ».

Il demeure vivant en nous, car la Foi, la Charité et l'Espérance nous encouragent, nous guident et nous soutiennent.

Parents, amis et connaissances sont conviés à une messe du souvenir en sa mémoire, le mercredi 18 novembre 2015 à 17h00, en l'Eglise Saint André des Trois Quartiers.

Ta famille rassemblée dans le recueillement.